

Département

Des Pyrénées-Orientales

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la Commune de SAINT MARSAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

ID : 066-216601831-20260415-2026_25-DE



Membres du C.M.
En exercice : 7
Présents : 6
Suffrages exprimés : 6

Séance du 15 avril 2026

Date de la convocation :
04 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le quinze avril à dix heures, le Conseil Municipal de cette Commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur METIVIER Guy, Maire.

Présents : METIVIER Guy, BABYLON Martine, BONNEFOY Daniel, CADENE David, CHANTREL Magali, LE BARS Jocelyne,

Absent excusé : LLABOUR Fabrice

M. CADENE David a été nommé secrétaire de la séance.

Délibération n°2026-25 :
Budget primitif 2026

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 arrêté comme suit :

Dépenses de fonctionnement : 300 645,94 €

Recettes de fonctionnement : 300 645,94 €

Dépenses d'investissement : 313 414,38 € dont 10 453,00 € de reste à réaliser 2025

Recettes d'investissement : 313 414,38 €

Vu le projet de budget primitif 2026, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 arrêté comme suit :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses de fonctionnement : 300 645,94 €

Recettes de fonctionnement : 300 645,94 €

Dépenses d'investissement : 313 414,38 € dont 10 453,00 € de reste à réaliser 2025

Recettes d'investissement : 313 414,38 €

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus,
Ont signé au registre tous les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire
Après remise en Préfecture

Le Maire
Guy METIVIER

